

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 31

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 5 juillet 2024

OBJET : DELIBERATION N°15 - Dénomination du cheminement piétonnier le long de la piste cyclable en « Promenade du Laghet » et « Promenade du Paillon »

M. Ladislav Polski
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
M. Didier Razafindralambo
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy représentée par M. Jean-Paul Genieys
M. Didier David représenté par M. Jacques BISCH
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislav Polski
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Gilles Ugolini représenté par M. Sophie Bournot
M. Laurent Portelli représenté par M. Alain Junguené
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par Mme Fabienne Bermond
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Isabelle Martello représentée par M. Didier Razafindralambo
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Marie Fort
Mme Annick Meynard

Secrétaire de séance : M. Charlie Ferrero

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

N° 15

Rapporteur : M. le Maire

Direction : Direction générale des Services

Objet : Dénomination du cheminement piétonnier le long de la piste cyclable en « Promenade du Laghet » et « Promenade du Paillon »

Classification : 9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient seul au Conseil municipal de décider de la dénomination ou du changement de dénomination des espaces publics,

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les nouveaux espaces publics créés le long des boulevards Suarez et Général de Gaulle,

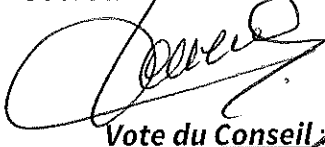
Considérant que ces nouveaux espaces publics, qui améliorent le cadre de vie des Trinitaires, longent le Laghet et le Paillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

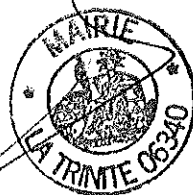
- **Autorise** la nouvelle dénomination du cheminement piétonnier et de la piste cyclable situés entre le rond-point Rebat et le rond-point des amis de la Liberté « Promenade du Laghet »,
- **Autorise** la nouvelle dénomination du cheminement piétonnier et de la piste cyclable situés entre le rond-point des amis de la Liberté et Nice « Promenade du Paillon ».

Charlie FERRERO,

Secrétaire de séance



Vote du Conseil :



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Pour : 29

Contre : 2

Abstention : 0